

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 21 juin 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-401** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ».

L'objet dudit règlement est d'établir les frais exigibles pour une demande de certificat visant un appareil mécanique en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 28 juin 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

